

Course d'Orientation départementale

Mercredi 1 février 2023

**ATTENTION : Course par équipe au format régional
(mixte entre de l'équipe et de l'individuel)**



1 - ORGANISATION

- **Compétition** : Championnat Départemental UGSEL
 - **Responsable de la journée** : Brisson Cédric - Tel portable : 06 75 04 65 06
- Lieu de la compétition** : Forêt de Mervent, rond-point de St Luc, coordonnées GPS 46.512450, -0.792568
- **Date** : mercredi 1 février 2023
 - **Participation** : **sur engagements** - **inscription sur USPORT** en 2 étapes : **individuel** d'abord puis **équipe**
 - 1 - Vous vous connectez sur Ugsel Net avec votre identifiant et votre mot de passe
 - 2 - Vous allez dans U Sport
 - 3 - Vous cliquez sur le sport souhaité : Ici Course d'Orientation
 - 4 - Ensuite vous cliquez sur le déroulement championnat. Vous allez sur **CO individuel Promo ou Elite** et vous allez en face du Comité UGSEL Vendée
 - 5 - Vous allez sur inscrire en Individuel
 - 6 - Vous êtes dirigés sur la liste de tous vos élèves, vous cochez les élèves
 - 7 - Vous cliquez sur action et inscrire
 - 8 - Une fenêtre s'ouvre et vous n'avez plus qu'à cocher la case épreuve de la catégorie choisie course
Un bandeau vert furtif apparait
 - 9 - Ensuite vous cliquez sur Retour au championnat. Vous allez sur CO équipe et vous allez en face du Comité UGSEL Vendée
 - 10 - Vous allez sur inscrire une équipe
 - 11 - Vous êtes dirigés sur la liste de tous vos élèves, vous cochez les 3 élèves devant faire partie de l'équipe souhaitée
 - 12 - Vous cliquez sur action et inscrire une équipe. Vous n'avez plus qu'à cocher la case course de la catégorie
Un bandeau vert furtif apparait
 - 13 - Refaire la même manipulation pour toutes vos équipes.
 - 14 - Une fois tous vos élèves inscrits, vous allez en haut sur l'onglet « **Liste des inscrits en compétition** » vous descendez sur le sport souhaité ici Course Orientation, ensuite vous descendez sur Comité : Vous cliquez UGSEL Vendée et vous filtrez. Vous pourrez ainsi vérifier toutes vos inscriptions et c'est à ce moment-là que vous verrez les numéros de vos équipes
 - **Date limite d'engagements** : **vendredi 20 janvier 2023**
 - Qualification pour le régional : oui
 - Date du régional et lieu : mercredi 12 avril 2023 (Forêt du Gâvre 44)
 - Remarques : chaque enseignant devra s'assurer que les élèves sachent lire une carte et s'orienter en forêt
 - **Attention pas de départ à horaire libre cette année. Tout le monde doit être présent au plus tard à 13h pour le briefing « enseignants ». Briefing « élèves » (obligatoire) à 13h15.**
 - **Départ à partir de 13h30**
 - **Heure de fin** : 16h15 avec remise des prix.
 - **Transport** : Les cars peuvent déposer les élèves au niveau du lieu d'accueil et aller se garer ailleurs. Les minibus et voitures pourront se garer au niveau de l'accueil ou à proximité.

ÉDQUER... TOUT UN SPORT !

2- Les épreuves

- **PARCOURS** : Les parcours n’empruntent pas de route ni de propriétés privées, ils s’effectuent uniquement dans la forêt Domaniale. Ils sont différents selon les catégories.
- **CONCEPT** :
 - Le classement se fait au score (il y aura des balises à 1 pt, 2 pts et 3 pts) et ensuite au chrono.
 - **Course par équipe de 3**
 - **3 niveaux** : Collège 1 (6^{ème} - 5^{ème} F et G) – Collège 2 (4^{ème} - 3^{ème} F et G) – Lycée (2^{nde} - 1^{ère} - Term F et G)
 - **Equipe mixte possible**, voir conseillée. Les équipes 100% garçons auront moins de temps
 - Chaque élève devra être muni d'une montre chrono et d'un sifflet
 - Fonctionnement avec puces électroniques.
- **DUREE** :
 - 1 heure maximum pour les équipes composées avec 1, 2 ou 3 filles
 - 51 minutes maximum pour les équipes composées de 3 garçons
 - 1 balise de pénalité par minute entamée après le temps de course imparti
 - Rassemblement des 3 coureurs à 30 minutes
- **CLASSEMENT** : Le classement se fait au score (nombre de points récupérés) et ensuite au chrono.
- **DEROULEMENT** : Les 3 membres de l’équipe disposent de 6 min pour élaborer la stratégie de course avant de poinçonner la balise départ (chaque équipier a un doigt électronique et doit poinçonner le départ). Durant la première moitié de course soit 30’, les postes validés peuvent l’être en solitaire. Les postes validés ne comptent qu’une seule fois. Chaque orienteur devra valider 3 balises au minimum pendant la première moitié de course. Avant les 30’ de course (1^{ère} partie), les 3 orienteurs doivent se retrouver et bipper tous les 3, la balise de rassemblement pour pouvoir enchaîner la 2e partie de course. La balise de rassemblement ne rapporte aucun point. Elle est une obligation réglementaire. Tout dépassement du temps imparti pour cette première partie entrainera une pénalité de 1 point pour chaque minute entamée de retard. Lors de la deuxième partie de course, les coureurs doivent bipper ensemble (chaque coureur bipe avec son doigt) chaque balise, dans un délai de 15 secondes maximum. Le temps d’arrivée est pris sur le dernier coureur de l’équipe à avoir bipper la balise d’arrivée.
- **QUALIFICATIONS REGIONALES - En fonction du nombre d’équipes** :
 - 1 à 2 équipes 100% garçons par catégorie
 - 1 à 2 équipes 100% filles par catégorie
 - 2 à 5 équipes mixtes par catégorieLe choix sera fait par l’équipe organisatrice
- **PENALITES** : En cas de non-conformité et non-respect du règlement, l’organisation se réserve le droit de disqualifier ou de pénaliser une équipe (retrait de points), pendant ou après la course :
 - ☛ **Dépassement du temps de course (1 point par minute entamée)**
 - ☛ **Franchissement de clôtures hors passages et autorisations prévus, traversées de champs cultivés, jardins, zones d’habitation, routes ou zones interdites.**
 - ☛ **Non-respect des habitants, participants et autres personnes rencontrés.**
 - ☛ **Abandon de déchets sur le parcours (papiers, bouteilles etc...).**
 - ☛ **Non-respect de consignes données par un enseignant.**
 - ☛ **Utilisation intempestive du sifflet.**

- **CHRONOMETRAGE** : Le chronométrage est géré par l'organisation : système Sport-Ident avec validation des balises par une puce électronique (**attention en cas de perte d'une puce 50 euros seront facturés**)
- **RECOMPENSES** : La première équipe de chaque catégorie.

3- Les concurrents

- La course d'orientation départementale UGSEL est ouverte à tous les collégiens et lycéens sachant s'orienter sur une carte de type IOF
- L'inscription se fait par équipe de 3.
- Les concurrents doivent être licenciés UGSEL.
- L'organisation se réserve le droit d'interdire à un concurrent de prendre le départ ou de poursuivre la compétition.
- Tout remplacement d'un concurrent au cours de l'épreuve est interdit.
- **Les concurrents doivent respecter impérativement les codes de la route, les propriétés privées, la nature et la protection de l'environnement.**
- Toute équipe doit être complète pendant la durée de l'épreuve et l'abandon d'un des membres entraîne l'abandon de l'équipe.
- Un équipier contraint d'abandonner doit avec l'aide de son coéquipier se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche ou prévenir un enseignant et le cas échéant se servir de son sifflet.
- Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution (papiers, plastiques...) sur le parcours de l'épreuve reste sous la responsabilité du concurrent engagé.
- Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.
- En cas de contestation des résultats, une commission sera nommée et constituée d'un membre de l'organisation, d'une équipe tirée au sort et du responsable informatique.

4- Matériel

- **MATERIEL OBLIGATOIRE** : Chaque élève doit impérativement avoir une montre ou un chronomètre et un sifflet. Aucun matériel de ce type ne sera prêté sur le lieu de la compétition.
- **MATERIEL CONSEILLE**: Sac à dos (type Camel back) ou bidon de manière à vous hydrater au cours de l'épreuve, boussole, crayon indélébile.

5- Droit à l'image

- Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sons enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie.
- Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

6- Acceptation du règlement

- **Les concurrents et enseignants déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire à cette compétition.**